

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 25 mars 2021

Conformément aux dispositions du Décret du 1^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 mars 2021 la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux, la séance du Conseil Communal de ce jour s'est tenue en visio-conférence.

Absent et excusé : Michelle DESMETTE et Michel MAHIEU

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Cohésion sociale

Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 – rapport d'activités et rapport financier de l'année 2020, et modification de plan pour 2021

- Approbation du rapport d'activité et du rapport financier de l'année 2020.
- Modification du plan pour l'année 2021 : ajout de l'action 6.2.01 – Cadastre des volontaires/bénévoles (mettre en lien l'offre de bénévoles avec la demande d'associations, de collectivités, etc.)

Le Président suspend la séance et cède la parole à Madame DEKEYSER, coordinatrice du plan de cohésion sociale.

Madame DEKEYSER présente le point à l'aide d'un powerpoint. Le PCS de la Ville d'Antoing a été approuvé par la Région Wallonne fin 2019. Il couvre la période comprise entre janvier 2020 et décembre 2025 et la Région Wallonne nous octroie une subvention annuelle

=> Obligation de fournir un rapport d'activités et un rapport financier chaque année.

Madame DEKEYSER passe ensuite en revue les actions menées durant cette année 2020 : soutien scolaire (en collaboration avec l'AMO Graine), le salon de l'emploi (reporté en septembre 2021), la guidance et/ou suivi pour publics dépendants (aide pour les personnes souffrant de problèmes d'assuétudes – drogue, alcool, dépendance aux jeux vidéo, ... - en collaboration avec l'Asbl Citadelle), les incroyables comestibles (en collaboration avec les Jardins Bios du Hainaut), activités de rencontres pour personnes isolées, le salon des Aînés (prévu en 2021 mais reporté en 2022), atelier de réparation de vélos, formation théorique au permis de conduire, formation pratique au permis de conduire. La plupart des actions ont été fortement touchées par la pandémie.

Des actions supplémentaires ont pu être organisées de façon à lutter, sous toutes ses formes, contre le coronavirus : confection de masques en tissus par des couturières bénévoles, mise en place d'un espace numérique pour les étudiants (en collaboration avec le Centre de Lecture Publique, le Foyer Socioculturel et le Centre de Jeunes). Une dernière action qui va être lancée : la réalisation d'un cadastre des personnes bénévoles (création d'une base de données qui rassemblera les coordonnées des habitants de l'entité prêts à partager leurs compétences avec d'autres pendant leur temps libre).

Au niveau financier, les moyens financiers 2020 étaient les suivants :

- Budget annuel de 99.418,05 €
 - Subside RW : 74.165,51 €

- Part communale (25%) : 18.541,38 €
- + Budget « Article 20 » : 6.711,16 €
Subvention complémentaire pour financer des actions s'inscrivant dans des thématiques bien précises et présentant une « innovation sociale ». Nous avons introduit l'action « Lutte contre les assuétudes », qui a été retenue. Ces moyens complémentaires doivent être entièrement rétrocédés par le pouvoir local bénéficiaire à une association partenaire (l'asbl Citadelle dans notre cas).

Au final, le rapport financier est repris dans le tableau suivant :

| Libellé | Montant |
|---------------------------------|-------------------|
| Subvention PCS + part communale | 92.706,89 |
| Total justifié en 2020 | 71.022,52 (76,6%) |
| | |
| Subvention Art 20 | 6.711,16 |
| Total justifié en 2020 | 5.318,10 (79,24%) |

En conclusion, la subvention 2020 (PCS + article 20) se résume comme suit :

- 55.324,13 € déjà reçus (1^e tranche - avance de 75%)
- 1.478,62 € encore à recevoir (2^e tranche - solde)

Le Président remercie Madame DEKEYSER pour la clarté de son exposé et rouvre la séance publique. A la question du Président, Madame DEKEYSER précise que la formation pratique au permis de conduire, réservée aux personnes émargeant au CPAS, n'est pas gratuite. Le bénéficiaire doit investir la somme de 250 € à titre personnel, le CPAS intervenant à raison de 500 €.

Monsieur VINCENT remercie également Madame DEKEYSER. Le PCS a malheureusement été amputé au niveau de la réalisation de ses actions par la crise sanitaire. De nombreuses personnes sont actuellement en souffrance. Le fichier partagé de volontaires est une excellente idée. Mettre ensuite ces personnes en contact avec les associations et/ou particuliers actifs dans différents domaines serait le bienvenu.

Monsieur VIVIER remercie Madame DEKEYSER pour la limpidité de son intervention. Par rapport à l'informatique envers les personnes âgées, les retours sont très bons et cette initiative est vraiment efficace pour ces personnes. L'action informatique pour les jeunes étudiants devrait être poursuivie après la crise sanitaire. Au niveau du cadastre des bénévoles, Monsieur VIVIER se demande ce que le PCS pourrait leur apporter que ce soit au niveau assurance, financier ou encore qualité de travail.

Madame DEKEYSER rappelle que le rôle du plan de cohésion sociale est de créer des liens entre les habitants de la commune et les associations qui sont à la recherche de bénévoles. Les Asbl peuvent ensuite établir un contrat avec ceux-ci. A la Ville, nous avons un contrat de bénévolat pour l'atelier de réparation vélos. Monsieur VIVIER ajoute qu'il est dès lors important d'informer ces bénévoles sur ces sujets.

Concernant l'atelier « jeunes » pour l'information à la bibliothèque, Madame DEKEYSER précise que cette action est amenée à perdurer dans le temps ce que confirme Monsieur DUDANT lequel ajoute que cet atelier pourrait être élargi aux petites entreprises.

Madame BOCQUET précise que le PCS rayonne désormais. A ce cadastre de bénévoles, on pourrait ajouter un calendrier des fêtes durant toute l'année. A la question de Madame BOCQUET, Madame DEKEYSER précise que nous ne rembourserions rien vers la Région Wallonne mais nous ne percevons pas la totalité du subside prévu.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Sibylle DEKEYSER

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Motion

Motion visant à soutenir le dynamisme commercial dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19

Madame BOCAGE signale qu'il est proposé au Conseil communal d'adopter une motion visant à soutenir le dynamisme commercial.

En cas d'approbation, la Ville d'Antoing demandera aux gouvernements fédéral et wallon :

- de prendre de nouvelles mesures de soutien sur le long terme pour les indépendants et commerçants locaux afin de préserver l'emploi et le dynamisme commercial,
- d'offrir un accompagnement pour les indépendants et leurs employés, en cas de fermeture inévitable,
- d'anticiper et de mettre sur pied un dispositif pour faciliter la réoccupation des cellules qui se seraient vidées suite aux conséquences économiques de la crise.

Monsieur VINCENT n'a pas de souci avec ce texte et précise que le Conseil Communal a pris toute une série de décisions en faveur de nos commerçants. Si le fédéral et le régional peuvent venir compléter ces aides, c'est tant mieux. Monsieur VINCENT ajoute que, lors du dernier Conseil Communal, une personne a stigmatisé le coût des produits dans certains commerces et cela est à éviter.

Monsieur VIVIER marque aussi son accord sur le texte proposé mais regrette que les termes loisir et tourisme n'y soient pas plus détaillés tout comme le sport.

Madame BOCAGE signale que cette motion vise avant tout le commerce et le Président ajoute qu'une autre motion pourrait être votée lors du prochain Conseil sur les thèmes du tourisme et du sport.

Madame BOCAGE fait un récapitulatif des aides octroyées par la Ville : au total, 63.250 € de primes ont été octroyés aux commerces ayant dû fermer leurs portes durant cette crise ; à

ce jour et depuis le 19/12/2020, 3.500 € d'antochèques ont été vendus ; 7.525 € de chèques cadeaux ont été distribués (vitrine magique, roue sur le marché, ...).

Monsieur DENAYER précise que le Groupe GO va approuver cette motion et les aides décidées par le Conseil Communal viennent d'être rappelées même si l'on peut toujours faire mieux car il y a des fonds à Antoing. Cette motion vaut ce qu'elle vaut mais espérons que l'on sera écouté en haut lieu. Au sujet de l'article 3, il est évident qu'il va y avoir des catastrophes et que des commerçants vont mettre la clé sous le paillason mais des cellules vides existaient déjà à Antoing avant le Covid. La commune ne pourrait-elle pas être proactive et réfléchir à la manière de remplir ces cellules laissées vides.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Emilie FARINEAU

Politique responsable : Colette BOCAGE

3. Taxes et redevances

a. Règlement-taxe sur les carrières et sablières – exercice 2021

Le Conseil prend connaissance du projet de règlement.

Le SPW nous informe que nous allons obtenir une compensation supplémentaire d'un montant de 277.060 € (264.362 € indexés) due au « transfert » de tonnage de Tournai vers Antoing.

La Circulaire du 9 décembre 2020 nous informe que la compensation octroyée sera de 80% des droits constatés bruts indexés (4,7%) et que la taxe ne pourra être levée qu'à concurrence de 20 %.

Le Conseil est invité à :

- lever la taxe à concurrence de 20% des droits constatés bruts indexés de l'exercice 2016, à savoir 264.812 € pour ce qui est de la taxe principale ;
- accepter la compensation octroyée par le Gouvernement wallon qui est égale à 80 % des droits constatés bruts indexés de 2016 à savoir 1.059.248 € ;
- lever une taxe complémentaire de 152.471 € pour la différence entre les montants de la compensation et les montants qui auraient été mérités pour 2021.

Le montant global de la taxe est donc de 1.476.431 €.

Monsieur VINCENT estime que l'on ne peut que se réjouir à nouveau de cette manne financière. Il précise cependant que la situation des carrières est assez complexe aujourd'hui (des transferts de terres, des murs exploités en commun). Il serait intéressant de faire le point et d'avoir une vue d'ensemble sur les différents permis en cours lors d'un prochain Conseil Communal tant en rive droite qu'en rive gauche et d'avoir les projections à terme de l'exploitation sur notre territoire.

Le Président proposant de faire une « commission Carrières », Monsieur VINCENT propose que l'on fasse deux commissions distinctes, l'une rive droite, l'autre rive gauche.

Monsieur VIVIER signale que cette taxe permettra d'avoir un beau matelas pour réaliser la prochaine modification budgétaire. Lors de cette commission, Monsieur VIVIER demande que l'on examine également comment avoir un retour positif de cette taxe vers

le citoyen (mesures pour égayer les villages concernés par l'exploitation, pour diminuer le charroi qui va s'intensifier prochainement,...). Monsieur VIVIER ajoute que le règlement taxe vise carrières et sablières et s'étonne que la taxe sur les sablières n'aie pas augmenté alors qu'avec le projet Your Nature leur exploitation aurait dû s'accélérer.

Le Président signale que le premier retour pour le citoyen c'est d'avoir un niveau de taxation très faible. En ce qui concerne le charroi, celui-ci se fait, en grande partie, sur des routes nationales.

Le Directeur Général précise que la sablière n'a pas vraiment évolué au niveau de ses quantités extraites, celles de 2020 étant inférieures à 2019, 2018 et 2017. Cette entreprise a peut-être, comme les carriers, été également touchée par la crise sanitaire. A la question de Monsieur VIVIER, le Directeur Général précise que la commune n'a pas été informée d'une augmentation des tonnages de sable à extraire en raison de l'arrivée de Your Nature. Par ailleurs, la taxe payée par la sablière reste dérisoire par rapport à son montant global (un peu plus de 1.300 € pour un montant global de près d'1.500.000 €).

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

b. Redevance pour les kermesses – non application – exercice 2021

Considérant la Circulaire du 25 février 2021 relative aux mesures de soutien via un allègement de la fiscalité locale ;

Considérant que cette Circulaire a élargi la non-application des taxes et redevances à d'autres secteurs que la précédente Circulaire ;

Considérant que le secteur des forains est un secteur directement impacté par la crise sanitaire ;

Il est proposé de ne pas appliquer la redevance sur l'emplacement des forains lors des kermesses pour l'année 2021.

Cette redevance est mentionnée dans leur contrat.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

c. Taxes de séjour, sur les enseignes et publicités assimilés, et sur les véhicules affectés à l'exploitation d'un service de taxi – non application pour l'exercice 2021 suite à la crise sanitaire

La Circulaire du 25 février 2021 relative aux mesures de soutien via un allègement de la fiscalité locale a élargi la non-application des taxes et redevances à d'autres secteurs que la précédente Circulaire.

Toutefois, nous ne disposons que peu de taxes citées dans la Circulaire.

Il est proposé de voter, comme en 2020, la non-application pour l'année 2021 des taxes de séjour, sur les enseignes et publicités assimilées, et sur les véhicules affectés à l'exploitation d'un service de taxi.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Police administrative

Règlement général de police – modification de l'article 207

Le Président signale qu'il est proposé de modifier l'article 207 du RGP pour y intégrer des horaires de fonctionnement des tondeuses robots, afin de protéger certaines espèces animales essentiellement nocturnes tels les hérissons.

Monsieur VIVIER souligne que ce point a fait sourire son groupe car on n'arrive pas à gérer les mobylettes, les incivismes et la vitesse mais ici on va gérer les robots tondeuses... La police a déjà du mal à gérer son travail en journée alors les faire vérifier les tondeuses durant la nuit... Monsieur VIVIER estime qu'une simple communication dans le bulletin communal pour sensibiliser le citoyen à la problématique aurait été plus simple que de prendre un règlement.

Le Président précise que l'information sera évidemment publiée dans le bulletin communal mais il faut aussi écouter les demandes des associations de protection des animaux ainsi que le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut. Par ailleurs, les services de police sont également actifs durant la nuit et verbaliseront si des infractions sont constatées qu'elles soient liées à une délation (comme on le voit souvent aujourd'hui) ou non. Le bon sens doit d'abord primer mais il faut aussi pouvoir agir si les règles ne sont pas respectées.

Monsieur VINCENT remercie le Collège d'avoir approuvé sa demande de modification du règlement comme cela été fait dans d'autres communes. C'est effectivement avant tout une question de bon sens. Les personnes sensibles à la problématique des animaux se déplaçant la nuit tels les hérissons ou les batraciens n'ont en effet pas besoin de ce règlement mais c'est une mesure en faveur de l'environnement.

Madame BOCQUET salue cette mesure qui sera aussi l'occasion de sensibiliser les jeunes dans les écoles et, via eux, leurs parents et proches.

Par 13 voix pour et 4 abstentions, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Benoît BOUCAUT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

5. Intercommunale

Intercommunale ORES Assets – prorogation de la collaboration avec la commune.

Le Président signale que :

- Considérant l'affiliation de la Ville d'Antoing à l'intercommunale ORES Assets ;
- Considérant que l'Assemblée générale du 22 juin 2017 a approuvé la prorogation du terme statutaire de l'intercommunale jusqu'en 2045 ;
- Que cette prorogation, conforme au prescrit de l'article L-1523-4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, est apparue de bonne gouvernance pour permettre à ORES Assets et à ses associés, dont les intercommunales de financement,

d'assurer le financement de leurs investissements, mais également pour donner une perspective professionnelle de long terme aux 2.300 agents de la société ;

- Que, toutefois, la Ville d'Antoing ne s'était pas prononcée concomitamment sur l'extension de son affiliation au sein de l'intercommunale ; que la ville souhaite jouer pleinement son rôle d'associé dans l'intercommunale dont le terme a été prorogé à 2045 ;
- Considérant que le mandat du gestionnaire de réseau de distribution devra également prochainement être renouvelé pour une nouvelle période de vingt ans ;
- Que le moment est dès lors venu pour la Ville d'Antoing, compte tenu de ces deux échéances, de renouveler sa confiance dans le professionnalisme et le sens des responsabilités du personnel d'ORES ;
- Qu'à cet effet, il est opportun que la Ville se prononce quant à l'extension de son affiliation en cohérence avec le terme de 2045 et en vue du renouvellement du mandat ;

Il est proposé au Conseil Communal d'approuver l'extension jusqu'en 2045 de l'affiliation de la Ville d'Antoing à l'intercommunale ORES Assets.

Le Président ajoute qu'il faut faire confiance à cette intercommunale et à ses 2.300 agents.

Monsieur VERSCHEURE précise que la période de 20 ans peut paraître énorme mais il s'agit ici du gestionnaire de réseau et qu'il n'existe pas de véritable concurrence.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Marchés publics

- a. Marché de travaux - Antoing – Travaux d'extension du RAVeL L88– CSCH, estimation, mode de passation et conditions de marché

Monsieur DESMET précise que l'entreprise a pour objet les travaux d'aménagement d'un pré-RAVeL en extension de la ligne RAVeL L88 à Antoing. Ce pré-RAVeL reliera la rue de Fontenoy à la rue de la Station.

Ce marché comprend entre autre :

- travaux de démolition / déblais
- travaux de traitement du fond de coffre
- fourniture et pose de sous-fondation / fondation
- fourniture et pose de revêtements (hydrocarboné principalement)
- travaux de remblais
- travaux d'engazonnement
- travaux de signalisation horizontale et verticale

L'estimation est de 197.955,20 € hors TVA ou 239.525,79 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée directe avec publication préalable.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix ;
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 180 jours calendrier ;
- Délai d'exécution : 50 jours ouvrables ;
- Agréation requise : C (Entreprises générales de travaux routiers), Classe 2 ;
- Visite des lieux non requise ;
- Cautionnement :
 - 5% du montant initial du marché (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure ;
 - Cautionnement complémentaire de 10% sur les fondations en béton maigre et les enrobés ;
- La révision de prix est d'application ;
- Délai de garantie : 60 mois de calendrier ;
- Pas de variantes et pas d'options.

Pour approbation du cahier spécial des charges, de la fixation du mode de passation (procédure négociée directe avec publication préalable), de l'estimation et des conditions de marché.

Madame BOCAGE souhaitant savoir comment les abords de ce Ravel seront aménagés par rapport à la prairie, la friterie, les parkings, le Président précise que le chantier se limite à l'ancienne assise de la ligne de chemin de fer. Le nombre de riverains concernés est faible hormis le marchand de mazout. Par ailleurs, un éclairage intelligent sera également prévu sur le tronçon allant de la gare à au chemin Saint-Druon.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

- b. Marché de travaux - Travaux d'aménagement de la Marina du port d'Antoing – CSCH, estimation, mode de passation et conditions de marché

Monsieur DESMET précise que le présent marché consiste à restructurer et aménager la Marina du port de plaisance de Péronnes-lez-Antoing et particulièrement la zone terrestre du club house pour laquelle il s'agit de bâtir et d'aménager un bâtiment d'accueil et de gouvernance du port, ainsi que de reconfigurer les abords.

Ce projet bénéficie de 2 sources de financement :

- Programme FEDER 2014-2020 - Portefeuille station touristique du Tournaisis
- Commissariat Général au Tourisme - Dossier SIAM (Schéma d'Implantation d'Aires pour Motorhomes)

L'estimation est de 1.122.348,42 € hors TVA ou 1.358.041,59 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure ouverte.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix ;
- Le marché est divisé en lots comme suit :
 - Lot 1 - Démolition et reconstruction de la Marina
Le lot 1 comporte les chapitres gros-œuvre couvert-fermé et finitions, stabilité et techniques spéciales
 - Lot 2 : Aménagements des abords de la Marina
Les travaux comportent la démolition, les terrassements, la réalisation de diverses fondations, la création d'une zone de rétention pour les eaux de ruissellement, la réalisation d'accotement en gazon et pose de jeux pour enfants, les plantations d'arbres, d'arbustes, de haies, la réalisation d'éclairage pour la partie voirie et la

- terrasse, la pose de revêtement hydrocarboné, la réalisation d'une terrasse en pavage drainants, la réalisation et aménagement d'un parking pour motorhomes ;
- Délai de validité de l'offre : 120 jours calendrier ;
 - Délais d'exécution :
 - lot 1 : 200 jours ouvrables
 - lot 2 : 120 jours ouvrables ;
 - Agréation requise :
 - Lot 1 : D (Entreprises générales de bâtiments), Classe 4 ;
 - Lot 2 : C (Entreprises générales de travaux routiers), Classe 3 ;
 - Visite des lieux requise sous peine de nullité de l'offre ;
 - Cautionnement :

5% du montant initial du marché (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure ;
Cautionnement complémentaire de 10% sur les fondations liées et les revêtements béton ;
 - La révision de prix est d'application ;
 - Délai de garantie : 12 mois de calendrier pour les parties gros-œuvre et architecture. Ce délai s'étend à 2 ans pour les travaux en techniques spéciales (HVAC, électricité et sanitaires) ;
 - Pas de variantes et pas d'options.

Pour approbation du cahier spécial des charges, de la fixation du mode de passation (procédure ouverte), de l'estimation et des conditions de marché.

Monsieur VIVIER s'étonne de ne pas voir dans ce dossier l'aménagement sur le plan d'eau. Que sont devenus les projets d'avant ? Quel est le planning ?

Monsieur DESMET précise que la partie eau figure dans un autre dossier et le Directeur Général ajoute que la partie eau a déjà fait l'objet d'une décision du Conseil Communal et que l'entreprise a été désignée par le Collège en décembre 2020 pour environ 1.017.000 €. Les plans qui ont été présentés auparavant l'avaient été dans le cadre de la demande de permis de bâtir, permis obtenu depuis. Cette formalité réglée, l'auteur de projet a pu réaliser le cahier des charges pour la partie travaux qui fait l'objet de la décision d'aujourd'hui, l'objectif étant de débiter les travaux en septembre. La durée de ceux-ci sera d'environ un an. A la question de Monsieur VIVIER, le Directeur Général assure que ce projet est largement dans les temps pour l'obtention des fonds Feder et que 6 places de motorhomes sont prévues dans le dossier.

A la question de Monsieur VIVIER quant à la révision des limites entre le projet et le centre Adeps tant au niveau du plan d'eau que des terrains de tennis, le Président précise que, suite au refus de l'Adeps, l'ensemble des usagers du site (piétons, cyclistes, PMR, voitures et motorhomes) passeront par la même et unique entrée. En ce qui concerne le problème de mise à l'eau, le Directeur général propose que l'architecte de l'Adeps prenne contact avec notre architecte. Par ailleurs, le Président précise que l'estacade ne sera pas munie de garde-corps.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER
Politique responsable : Thierry DESMET

7. Patrimoine communal

a. Vente d'un terrain chaussée de Tournai à Bruyelle

Le Président signale que la Ville est propriétaire d'un bien sis à la Chaussée de Tournai à 7641 Bruyelle, parcelle cadastrée section B 2 k 7 pour une contenance de 86 ares 34 centiares situé en zone d'espaces verts.

La SPRL JS Holding s'est montrée intéressée par l'acquisition dudit bien afin de réaliser un aménagement paysager destiné à faire la transition entre les terrains de la Commune (football) et le site du Delhaize.

Le bien a été estimé par le Comité d'acquisition des immeubles à 14.800 euros (hors frais). En date du 17/12/2020, le conseil communal a approuvé le principe de mise en vente du bien au montant minimum de 14.800 euros.

La Sprl JS Holding a rédigé une offre au montant de 19.000 euros (hors frais).

Au terme de surenchères avec un riverain intéressé, la Sprl JS Holding a rédigé une dernière offre à 21.500 euros (hors frais).

Il est donc proposé au Conseil :

- de vendre le bien cadastré section B 2 k 7 à la SPRL JS Holding pour un montant de 21.500 euros ;
- de charger le comité d'acquisition des immeubles de la passation de l'acte ;
- de mandater le bourgmestre et le directeur général pour représenter valablement la ville à la signature de l'acte ;
- d'affecter le produit de la vente au fonds de réserve extraordinaire ;
- tous les frais de la vente seront pris en charge par l'acquéreur.

A la question de Madame BOCQUET, le Président et le Directeur Général précisent que ce terrain accueillera des chevaux.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

b. Convention d'occupation à titre précaire et gratuit d'une partie du terrain de football de Péronnes

Prendre connaissance du projet de convention concernant l'occupation d'une partie du terrain de foot de Péronnes par l'ASBL La Cadole, dont le siège social se situe à l'Avenue de la Basilique, 55 à 7603 Bonsecours.

La convention est accordée pour une durée de 3 années consécutives, elle prend cours le 1^{er} avril 2021 et expire le 31 mars 2024.

Elle est reconductible 2 fois pour la même durée, soit au total 9 ans.

Elle prendra fin de plein droit le 31 mars 2030 sans préavis, ni indemnités dans le chef des deux parties.

Cette occupation est accordée dans le cadre d'un partenariat ayant pour objet la culture maraîchère. L'ASBL s'engage à établir un partenariat avec les 4 écoles communales ainsi qu'avec le Plan de Cohésion Sociale (PCS) de la Ville d'Antoing.

A la question de Monsieur VINCENT, le Président précise que la convention pourra être prolongée au-delà de 2.030.

Monsieur VIVIER trouve le projet intéressant mais regrette que l'on perde une surface sportive sur l'entité. Il y avait peut-être une autre possibilité dans les environs.

Le Président signale que la société a fait cette demande car elle est déjà trop juste avec les terrains en sa possession pour les chevaux. Nous avons accepté cette demande mais en se limitant à la moitié de l'espace afin de conserver l'autre partie tant pour les besoins de l'école que de la maison de jeunes. Par ailleurs, la pratique du football n'est plus d'actualité depuis longtemps et ce terrain.

Monsieur VIVIER signale que l'on perd une surface sportive mais aussi un espace où avait été envisagée la réalisation d'un parking. Le Président précise qu'un parking de délestage d'environ 500 places est bien prévu sur Péronnes mais pas à cet endroit.

Madame BOCQUET se réjouit qu'un espace maraîcher puisse être utilisé par toutes les écoles de l'entité et propose que l'on y organise des activités pédagogiques en collaboration avec le PCS.

Le Président abonde dans le même sens. Madame DELEPINE ajoute qu'il était nécessaire aussi de garder de l'espace pour les activités de la maison des jeunes et Monsieur DUDANT précise que des rencontres sont prévues entre le promoteur et les directions scolaires.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Dénomination de rues

Madame DELEPINE signale que nos services continuent le recensement des tronçons de rue pour lesquels des problèmes de localisation sont connus ou ont été identifiés et le Conseil sera encore invité à prendre des décisions dans d'autres dossiers ultérieurement. Dans ce but, le Collège communal propose au Conseil communal les quatre propositions de nom de rue suivantes :

- a) Un tronçon de la Rue de Crépy à Antoing en cul-de-sac.
Nouvelle dénomination « **Impasse du Sol au Mortier** »
- b) Une partie du Chemin du Moulin à Antoing coupé en deux par un pont interdit d'accès aux véhicules.
Nouvelle dénomination « **Chemin de la Couture** »
- c) Un tronçon de la Rue de Fontenoy à Antoing séparé du reste de la rue par le Chemin de Fer.
Nouvelle dénomination « **Rue de L'Abyssinie** » . .
- d) Un tronçon de la Rue du Sart à Maubray en cul-de-sac.
Nouvelle dénomination « **Impasse du Charme Felix** »

Il est proposé au Conseil communal de marquer accord sur ces dénominations pour les tronçons concernés et de demander la modification du code Rue au Registre National.

Monsieur VINCENT précise qu'effectivement d'autres voiries sont encore à examiner et les riverains de la rue de Fontenoy accueillent favorablement ce changement. Les noms proposés ont parfois un lien avec des lieux-dits ou des noms jetés mais on pourrait peut-être penser à des personnes ayant eu une influence positive pour notre commune notamment l'ancien Bourgmestre qui a marqué la commune de son empreinte pendant 30 voire 40 ans.

Madame DELEPINE précise que les noms doivent obtenir l'accord de la commission de toponymie.

Madame BOCQUET demandant à quoi fait référence le nom de « Impasse du sol au Mortier », Monsieur VERSCHEURE précise qu'il s'agit d'un ancien quartier de Guéronde disparu aujourd'hui. A la question de Madame BOCQUET si cela allait coûter aux citoyens, madame DELEPINE et le Directeur Général précisent que non et que la seule démarche qu'ils doivent effectuer, c'est d'en informer leurs assurances et banquiers. Par ailleurs, la poste fait suivre le courrier gratuitement de l'ancienne à la nouvelle adresse durant 4 mois.

Monsieur DUDANT précise que l'ancien Bourgmestre a déjà un complexe sportif qui porte son nom.

Monsieur VERSCHEURE signale que cette démarche est intéressante et seule la dénomination à Maubray du « Charme Félix » ne dit rien aux anciens qu'il a questionnés. A ce sujet, Madame DELEPINE précise qu'il s'agissait du nom d'un sentier dans les environs.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agents traitants : Enguerrand LEKOEUCHE/Pascale MARTIN
Politique responsable : Viviane DELEPINE

9. Règlements complémentaires de roulage

- a. Antoing, rue Neuve – emplacements de stationnement pour personnes handicapées – modification du point voté par le conseil communal du 17 décembre 2020

Le point du PV du Conseil communal du 17 décembre 2020 est annulé et remplacé par les réservations d'emplacements de stationnement pour personnes handicapées :

- Côté pair à hauteur du n°22 ;
- Côté impair, à hauteur des n°35, 37, 43 et 83.

A la question de Madame BOCAGE suite à une demande d'emplacement handicapé effectuée par un riverain il y a une quinzaine de jours, le Président signale qu'il faut un minimum de délai pour le traitement administratif de cette demande. Ensuite, après décision du Conseil Communal, il faut encore attendre le délai de tutelle puis mettre en œuvre le règlement au niveau signalisation.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

- b. Calonne, rue Roosevelt – suppression d’un emplacement de stationnement pour personnes handicapées à la rue Roosevelt, le long du n°15.

A l’unanimité, le Conseil approuve ce point

Agent traitant : Sabine DRAPIER

Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Subsides aux sociétés

- a. Société les Bourleux du Français – A l’unanimité, le Conseil approuve l’octroi du subside annuel 2021 d’un montant de 125 € ;
- b. Société les Bourleux du Français – A l’unanimité, le Conseil approuve l’octroi du subside exceptionnel pour le Rosaire 2021 d’un montant de 500 € ;
- c. Société les Tontons Flagueurs – A l’unanimité, le Conseil approuve l’octroi du subside annuel 2021 d’un montant de 125 €.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

11. Procès-verbal

Par 12 voix pour et 5 abstentions (Groupe GO), le Conseil Communal approuve le procès-verbal de la séance du 25 février 2021

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

12. Questions orales

Monsieur VERSCHEURE signale que, c'est un constat malheureux, mais beaucoup de gens s'en émeuvent sur les réseaux sociaux : les routes quelles qu'elles soient sont de plus en plus jonchées de déchets. A Antoing, on a la chance de pouvoir compter sur quelques bénévoles et surtout d'un couple qui ramasse les déchets au quotidien. Ceux-ci mériteraient certainement d'être mis à l'honneur voire d'être rémunérés. Au niveau communal, on pourrait organiser des actions avec le Conseil Communal, les associations sportives ou encore via l'engagement d'étudiants.

Madame BOCAGE précise que notre administration communale mène des actions sur cette problématique depuis bon nombre d'années. En 2017, grâce à un subside de la région Wallonne, nous avons fait l'acquisition de nouvelles poubelles publiques avec cendrier incorporé pour densifier notre parc de poubelles. En 2017 toujours, un aspirateur de déchets a également été acheté avec le soutien de la région wallonne.

Deux membres du service technique sont affectés pour la propreté publique. Une personne en charge de l'aspirateur une autre pour la vidange des poubelles publiques et la gestion des dépôts sauvages. Via le soutien du SPW via la cellule Be Wapp, 9 groupes de citoyens

« ambassadeurs propreté » se sont créés sur notre commune. Leur soutien est appréciable pour le ramassage des déchets sauvages.

Chaque année, nous apportons notre soutien à l'action Be Wapp Grand nettoyage de printemps ainsi qu'Ipalle, le Parc naturel et le contrat de rivière.

Récemment, nous nous sommes inscrits dans l'appel à projet « optimisation de l'implantation des poubelles et des tournées de collecte » lancé par la région wallonne. Suite à ce projet, des poubelles seront soit ajoutées soit retirées suivant les besoins après analyse des agents régionaux et les tournées seront améliorées s'il y a besoin. Nous avons aussi reçu un subside régional de 20.896,13 € (pour un budget global de 28.000 €) pour l'acquisition de caméras dédiées exclusivement à la lutte contre les déchets. Nous en avons déjà reçu 3 et devons encore en obtenir une dizaine.

Une collaboration est menée avec le SPW Route District de Gauvain pour la gestion de portions de routes régionales. Si le besoin s'en fait sentir, les ouvriers communaux peuvent ramasser les déchets sur les voiries SPW. Les sacs récoltés sont ensuite collectés par le SPW. Une partie de ce travail est également effectuée par les ambassadeurs de propreté.

Nous tenons également à remercier les bénévoles qui nous aide, soit au quotidien (les ambassadeurs propreté) soit de manière ponctuelle via des actions spéciales (grand nettoyage de printemps et d'autres initiatives citoyennes). Enfin, via son édito dans chaque Bulletin, le Bourgmestre sensibilise sur cette problématique.

Monsieur VERSCHEURE précise avoir un groupe d'ambassadeurs de la propreté et ajoute qu'il serait bien que le Conseil Communal montre l'exemple en allant sur le terrain afin de sensibiliser la population à cette problématique.

Le Président ajoute avoir lui-même participé à l'opération Be Wapp en ramassant avec des amis les déchets depuis le Pont Royal jusqu'aux pompiers. Par ailleurs, les étudiants engagés durant les vacances scolaires prestent 1 jour par semaine pour le ramassage des déchets. L'ouvrier communal qui ramasse les poubelles, c'est chaque jour environ 20 sacs de 80 litres de déchets collectés dans les poubelles publiques. Pourtant, nous avons des sacs gratuits et des points de collecte pour les organiques. Sensibiliser c'est bien mais nous allons devoir aussi passer par la répression. Dernièrement, sur la route menant vers Laplaigne le long du Grand Large, des bénévoles ont ramassés des quantités invraisemblables de canettes. Peut-être que si la Région instaurait une taxe sur les canettes, cela aurait un effet... Toutes les communes font des efforts énormes mais nous espérons que les caméras vont nous permettre d'avancer dans la répression de ceux qui ne respectent rien...

Madame BOCAGE voulant intervenir à son tour, le Président précise que les réponses ont été apportées à Monsieur VERSCHEURE et clôt le débat sur cette question.

Monsieur VINCENT rappelle que la commune a annoncé dernièrement avoir renoncé à la location de l'ancienne base Saint-Druon dénommée depuis Zone Delta. Qu'en est-il de l'auto-cross qui s'y déroule chaque année ? Sans être un fan de ce sport, Monsieur VINCENT précise que la Belgique a de tout temps connu de grands professionnels de la discipline (Everts, Robert, Smets, ...). Ce site ne pourrait-il pas accueillir des entraînements de motocross ? Il n'existe qu'un seul en terrain en Wallonie (Comines) pour un total de 4 en Belgique. Il est donc de moins en moins évident pour les fans de ce sport de pouvoir s'entraîner dans de bonnes conditions. Et il y en a à Antoing. Ceux-ci doivent dès lors faire de longs déplacements pour pratiquer leur hobby ce qui a un impact négatif sur la pollution. Devant cette situation, de nombreux adeptes vont, de manière illégale, sur divers terrains et cela a été le cas aussi de Saint-Druon. D'autres vont sur les bords des ravelés ou des autoroutes

avec tous les dangers que cela comporte. Ils vont même dans des zones enclavées des nœuds autoroutiers. La police est incapable de mettre fin à ces pratiques sauvages. Nous avons aujourd'hui le site de Saint-Druon inoccupé. Même si on peut toujours espérer que le zoning industriel prévu sur ce site voie enfin le jour, serait-il envisageable, d'ici là, de permettre la pratique de l'auto et du moto-cross sur ce site ? L'Asbl MOTO-DEV pourrait être un bon partenaire. Elle prône notamment le respect des normes de bruit et pousse les constructeurs à améliorer le bruit de ces machines. Si une solution ne peut être offerte par Antoing, cela pourrait-il être discuté au niveau des Bourgmestres de Wallonie Picarde ?

Le Président confirme la fin de location de la base Saint-Druon auprès de la SNCB. Les responsables des différentes manifestations qui s'y tenaient annuellement, dont l'auto-cross, ont été informés de la situation et invités à prendre contact avec la SNCB s'ils désiraient organiser leur manifestation sur ce site en 2021. Le Président se dit par ailleurs personnellement contre le fait d'envisager un terrain permanent sur ce site. Chaque année, l'auto-cross fait l'objet de nombreuses plaintes de gens de Fontenoy, d'Antoing et d'ailleurs contre le bruit généré par cette manifestation. Pareil à Péronnes pour le jet-ski. Avoir ici une telle infrastructure qui fonctionne tous les week-ends c'est non. Si une demande de permis de Classe 1 devait être introduite en ce sens, le Président précise que sa position serait un non catégorique. La Commune d'Estinnes a lancé une motion en faveur de la création d'une infrastructure de ce type mais à Antoing nous n'avons pas de terrain adapté.

Monsieur VINCENT précise que sa demande ne vise pas un terrain qui serait dédié à cette pratique à tout moment mais seulement une voire deux après-midis durant un mois. Cela aurait l'avantage de mieux canaliser la pratique et répondrait à la demande des locaux qui pratiquent ce sport. Par ailleurs, si on prend le cas de Comines, le niveau de bruit des motos est testé avant d'entrer sur le circuit. En cas de non-respect, l'accès est refusé. Monsieur VINCENT souligne avoir pris note des réticences face à cette éventualité.

Monsieur VIVIER expose sa question :

« -Durant le confinement, j'ai eu l'occasion de participer à des visios et des réunions présentiels sur le thème de « Générations sans tabac ». Ce principe va se mettre en place dans pas mal de structures sportives de la FWB. J'ai eu l'occasion de visiter le domaine provincial d'Havré qui est déjà bien au point sur cette problématique.

-C'est une dynamique qui se met en place depuis plusieurs années.

Non seulement à travers les lieux publics mais aussi dans les mentalités et dans les diverses recherches scientifiques. Des communes du Hainaut telles que Celles, Colfontaine, Chapelle-lez-Herlaimont sont déjà dans le coup. D'autres communes vont signer la charte prochainement. (Frasnes, Seneffe, Estaimpuis).

Il y a aussi des entités sportives qui emboîtent le pas, Tubize, le centre national de la formation de football, Alost, le Cercle de Bruges et même des stades européens, Barcelone et autres...

La particularité de ce concept :

-C'est de diminuer les contacts entre les nouvelles générations d'enfants et les fumeurs actuels. Non pas en interdisant les fumeurs mais en les encourageant à se retrouver dans des zones moins fréquentées par le public et surtout par les enfants. Il faut donc adapter la communication sur les différents sites par la communication non verbale mais aussi par le contact et les explications d'équipes formées à ce sujet.

-Du matériel basique est aussi proposé par cette association afin de mettre en place les stratégies sur les différents sites (aubettes de fumeurs, cendriers de dépôts de mégots, plan explicatif des zones).

En réfléchissant sur notre commune, plusieurs sites me semblent appropriés à cette problématique :

- Le stade et la zone USA,
- Les écoles,
- Le centre administratif,
- Le centre Adeps,
- Les sites de la bibliothèque et du foyer culturel,
- Les différents musées où sites de la pierre, du tumulus ou autres,
- Les sites touristiques du grand large (Pyc, futur karting, le grand large, la future zone BMX et autres)

Financement et aides

-Nous avons la chance d'avoir dans notre commune une habitante qui travaille au sein de l'Observatoire de la santé du Hainaut (OSH) sur un projet intitulé « Promotion d'environnement sans tabac pour les populations vulnérables en Hainaut » (initiative financée par l'Aviq).

Le projet vise à soutenir les communes dans la mise en place d'un projet local en faveur d'environnements sans tabac. L'OSH peut apporter son soutien dans la réflexion, la méthodologie et la mise en place des actions à mener. Une demande de soutien peut être formulée à l'OSH.

- Un partenariat possible avec le PCS,
- Et bien sûr un avis favorable du collège communal à cette prise en charge de cette dynamique de « Générations sans tabac ».

Mes questions sont donc simples :

- La commune serait-elle intéressée et ouverte à s'inscrire dans cette dynamique ?
- Seriez-vous d'accord de mettre un échevin dans le coup de cette proposition via ces compétences scabinales ?
- Pourrions-nous faire venir lors d'un de nos prochains conseils en présentiel des représentants de l'Observatoire du Hainaut » ou de « Générations sans tabac » afin d'exposer les possibilités au sein de notre commune ? »

Madame DELEPINE signale que la demande vise à diminuer les contacts entre les enfants et les fumeurs et rappelle qu'une loi fédérale de 2019 interdit de fumer en voiture en présence d'enfants de moins de 16 ans et qu'un Décret Wallon, également de 2019, interdit la vente de tabac aux jeunes de 18 ans. Ce sont les inspecteurs de santé publique qui sont chargés de ce contrôle notamment à proximité de certains lieux publics comme les abords des écoles et les crèches. Cependant, ces inspecteurs ne peuvent pas faire de contrôle dans la circulation, cela est réservé aux forces de police. Depuis 2020, un nouvel arrêté royal impose un nouveau conditionnement du tabac afin de diminuer l'attractivité des jeunes et de mettre en évidence les avertissements sanitaires. Chacun sait qu'il est interdit de fumer dans les espaces publics. A partir du moment où la personne est à l'extérieur de l'espace public, on ne peut pas lui interdire de fumer sous respect de la vie privée. Ce que l'on peut faire, c'est le sensibiliser à la problématique. Le Collège ne sera pas contre une campagne d'affichage, de pose de stickers ou de tout autre moyen de prévention. Nous avons déjà des espaces qui sont aménagés et, même si nous avons des poubelles publiques munies de cendriers, nous retrouvons, malheureusement la plupart du temps, les mégots aux abords de ces cendriers. Madame DELEPINE demande à Monsieur VIVIER d'inviter la personne qui travaille au sein de l'Observatoire de la santé du Hainaut à prendre contact avec elle afin qu'elle puisse la rencontrer et faire rapport au Collège. La Commune a également une convention avec l'Observatoire qui met à disposition des présentoirs qui se trouvent dans le hall d'accueil du centre administratif. Ces présentoirs sont alimentés régulièrement de brochures d'information à destination des citoyens sur des sujets de santé ou autres. Il y avait également une brochure sur le tabagisme mais celle-ci n'est plus disponible pour le moment.

Monsieur VIVIER précise que ce projet se fait sur des zones prédéfinies tels les abords d'un terrain de football. Au Stade d'Antoing, c'est triste de voir toutes ces personnes fumant à l'entrée de la buvette et croisant les enfants à leur retour des vestiaires. On pourrait dédier un espace pour les fumeurs un peu plus loin, dans une aubette par exemple. Cela éviterait ainsi les contacts avec les enfants. Le Président abonde dans le même sens et des solutions pourraient être trouvées même si ce sont souvent les parents des enfants qui sont les fumeurs. Monsieur BILLOUEZ signale que la maison de repos du CPAS a été dotée d'un fumoir au sein de la cafeteria.

Monsieur CHEVALIER, à la demande de citoyens, souhaite savoir quelles sont les dispositions prévues pour aider les citoyens à honorer leur convocation au centre de vaccination covid et quelles sont les modalités, le cas échéant, pour bénéficier de ces modalités. Nous savons que les TEC sont gratuits pour ce déplacement mais c'est compliqué pour les personnes âgées.

Monsieur BILLOUEZ précise que, comme d'autres communes, nous avons mis en place le taxi social. Pour rappel, le CPAS en possède un et, lorsqu'il est en panne, il est remplacé par un véhicule de la Ville mais cela n'est pas toujours efficace pour les personnes en chaise roulante. Ce taxi social est mis à disposition gratuitement pour aller se faire vacciner. Des personnes ont peut-être été refusées mais le CPAS n'a qu'un seul véhicule et, par ailleurs, nous ne pouvons pas non plus annuler les déplacements urgents pour des personnes devant, par exemple, effectuer une dialyse ou un autre soin médical urgent. Nous faisons le maximum pour aider les citoyens âgés et à mobilité réduite pour se rendre au centre de vaccination. Les personnes doivent être accompagnées. Tout cela est expliqué sur le site de la ville et sa page facebook avec un numéro de téléphone de contact. Il sera cependant impossible de donner satisfaction à tout le monde. On compte aussi sur l'entraide entre voisins et en famille.

Monsieur CHEVALIER précise que certaines communes ont établi une convention avec des sociétés de taxi locales moyennant certaines conditions notamment un certain âge, des conditions d'invalidité et ce, pour pallier au manque de disponibilité du taxi social. Il est vrai que l'on peut espérer compter sur la solidarité entre voisins ou entre membres de la même famille mais il y a encore des isolés. Le Président précise qu'il sera attentif à la situation.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 20 h 55.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS